

Représentants du personnel du CHSCT des collectivités de moins de 50 agents du Puy-de-Dôme



Clermont-Ferrand le 10 avril 2020

Mesdames Messieurs les Maires,
Mesdames Messieurs la-le Président-e-s des collectivités et des établissements publics du Puy-de-dôme,

Suite à notre courrier du 23 mars dernier, **les représentants élus des agents des collectivités**, rappellent à l'ensemble des collectivités du Puy-de-Dôme que depuis le 16 mars 2020, la règle commune est le confinement général de la population et le télétravail pour les postes qui le permettent.

Par la note transmise aux collectivités et établissements publics du Puy-de-Dôme le 23 mars 2020, Mme la Préfète a souligné les activités permettant de garantir la continuité du service public et rappelé :

- qu'il fallait activer le plan communal de sauvegarde
- qu'il convenait de mettre en place un PCA : plan de continuité d'activité détaillant la nouvelle organisation du travail c'est à dire les mesures spécifiques prises à l'égard des agents publics territoriaux.
- le recours au télétravail est prioritaire
- **seules les activités indispensables doivent être maintenues.**

Il est urgent de réaliser que faucher l'herbe des chemins communaux n'est pas indispensable en période de confinement et encore quotidiennement dans notre département des signalements téléphoniques nous parviennent sur de tels sujets.

Merci aux collectivités et établissements publics qui nous ont fait parvenir leur PCA, ces transmissions sont un outil indispensable à notre action, et nous vous demandons de continuer à les envoyer :

chsct.cdg63.rp@gmail.com

Ainsi qu'au centre de gestion et à la préfecture.

Nous vous invitons également à lire attentivement la circulaire préfectorale que nous remettons en pièce jointe.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames Messieurs les Maires, Mesdames Messieurs la-le Président-e-s des collectivités et des établissements publics du Puy-de-dôme, l'expression de nos cordiales salutations.

Stéphanie PETELET
Secrétaire du CHSCT
Élue, Mandatée **CGT**

Ainsi que l'ensemble des organisations syndicales ci-dessous.

Copie : Préfecture du Puy-de-Dôme, Centre de Gestion, CSD CGT 63

Tél : 07.64.41.69.79 mail : chsct.cdg63.rp@gmail.com